



**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 8 juin 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1 : Les tarifs des conditions d'occupation des locaux du campus scientifique sont fixés selon les modalités suivantes :

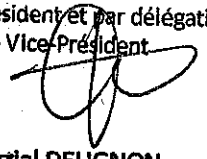
Cf. Annexe 1

Article 2 : La présente décision entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2013.

Articles 3 : Le directeur général des services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux du campus scientifique et sur le site intranet de l'Université.

Nancy, le 19 juillet 2013

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président


Martial DELIGNON

Pierre MUTZENHARDT



Vandœuvre-lès-Nancy, le 5 juillet 2013

CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOCAUX DU CAMPUS SCIENTIFIQUE

Tarifs valables à compter du 1^{er} septembre 2013

MISE A DISPOSITION OCCASIONNELLES	JOURNEE	DEMI-JOURNEE
Atrium	310 €	170 €
Amphithéâtre	335 €	210 €
Amphithéâtres n°8, 11, 12, 13, 14, 15	500 €	330 €
Amphithéâtres (plus petits) n°5, 16	360 €	210 €
A 7	250 €	150 €
Salle de 28 à 50 places	110 €	70 €
SALLES MISES A DISPOSITION ANNUELLEMENT : 110 € par amphi. par demi-journée pour Etablissements de l'Education Nationale. 20 € pour une salle de 28 places par période de 2 heures pour les Etablissements de l'Education Nationale. 35 € (pour les extérieurs)		
SALLES DE TRAVAUX PRATIQUES : 15 % sur le montant total de la facture établie par les services seront affectés aux services communs (fluides, entretien de locaux...).		

Ces tarifs peuvent être adaptés lors de conditions d'occupation particulières, sur décision du Doyen.

Salle du secteur PGCM.	40 € (80 € de caution)
------------------------	------------------------